

# MÉDIATHÈQUE DE DUMBÉA

## GO MANGA ! 2026

### 14<sup>e</sup> édition

## CONCOURS DE DESSIN 7–14 ANS

### Règlement et inscription

#### **Article 1 : Les catégories**

##### **1.1 Catégorie « affiche » : 2 catégories**

- **Primaire** de 7 à 10 ans
- **Collège** de 11 à 14 ans

##### **1.2 Catégorie « planche de manga » : 2 catégories**

- **Lycée** de 15 à 17 ans
- **Adulte** sans limites d'âge à partir de 18 ans

#### **Article 2 : Les critères du concours « AFFICHE »**

**Les critères** suivants doivent être respectés et serviront aux votes du jury :

- La thématique est libre ;
- Le ou les personnages doivent être une création originale ;
- Le ou les personnages doivent exprimer une émotion ;
- Le dessin doit suivre les codes du manga ;
- Le dessin ne doit pas comporter de texte ;
- Le dessin doit être réalisé sur une feuille **format A4**, portrait ou paysage.

#### **Article 3 : Les modalités**

Un participant ne peut s'inscrire que dans une catégorie et proposer qu'un seul dessin. Dans le cas où un même participant déposerait plusieurs dessins, son inscription deviendrait caduque.

Tous les outils de dessin sont acceptés : crayons, feutres, peintures, collages, etc., mais le recours aux logiciels informatiques est interdit.

Les informations suivantes doivent être précisées au dos du dessin : nom, prénom, âge, classe et établissement scolaire fréquenté (si scolarisé) et numéro de téléphone.

#### **Article 4 : Le jury**

Il est composé au maximum de 5 membres et élira les plus beaux dessins (qualité graphique et technique) et les dessins les plus originaux (créativité et sens artistique) dans les trois catégories selon les critères suivants :

- Originalité
- Technique
- Esthétique
- Respect du thème

#### **Article 5 : Les prix**

Pour chacune des 4 catégories, 2 prix seront décernés : le 1<sup>er</sup> prix et le prix du dessin le plus original.

Le jury délibèrera la semaine du festival et révélera les dessins gagnants lors de la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le samedi 30 mai 2026. Tous les participants y seront conviés.

#### **Article 6 : Dépôt des dessins**

Tous les dessins doivent être déposés au plus tard le mercredi 20 mai 2026, dans l'urne prévue à cet effet à la médiathèque de Dumbéa.

Ils seront exposés dès le mardi 26 mai à partir de 13h à la médiathèque de Dumbéa.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de refuser toute œuvre considérée comme contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

**IMPORTANT : seuls les dessins lauréats seront conservés à la médiathèque et deviendront la propriété de la ville de Dumbéa. Ils pourront éventuellement être utilisés dans les supports de communication du prochain Go Manga ! Les auteurs seront crédités à chaque fois que leurs dessins seront utilisés. Les dessins qui n'auront pas été récompensés pourront être récupérés sur demande par leurs auteurs respectifs un mois après la remise des prix. Tout dessin non réclamé au bout de 3 mois deviendra propriété de la ville sans que son auteur ne puisse réclamer quelque compensation que ce soit.**

### AUTORISATION PARENTALE :

Je, soussigné(e) M./Mme \_\_\_\_\_, responsable  
légal de l'enfant \_\_\_\_\_ né(e) le  
\_\_\_\_\_, autorise mon enfant à participer au concours de dessin de la 14<sup>ème</sup> édition du festival « Go Manga ! ». Si mon enfant remporte un prix, j'accepte la cession et l'utilisation de son dessin pour toutes les déclinaisons nécessaires dans la communication de la 15<sup>e</sup> édition du festival « Go Manga ! ».

Téléphone : \_\_\_\_\_ courriel : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Etablissement fréquenté : \_\_\_\_\_

Inscrit(e) à la médiathèque Oui  Non  / Catégorie :  7-10  11-14

Ville : \_\_\_\_\_ quartier : \_\_\_\_\_

J'autorise,  Je n'autorise pas le service des cultures et patrimoines de la Ville de Dumbéa dans la finalité du présent concours de dessin à la prise de vue d'image, la photographie, la capture vidéo et sonore de mon enfant et à leur utilisation pour ce festival, à la publication ou à la diffusion sur tous les outils de communication de la Ville autour de cet évènement (panneaux, magazine, site internet, réseaux sociaux, ...)

*Il est rappelé à la personne concernée qu'il lui est possible de retirer librement et à tout moment son consentement, par notification au [Délégué à la protection des données de la Ville de Dumbéa : 66 avenue de la Vallée – 98835 DUMBEA](#). La personne est informée que l'exercice de ce droit n'aura d'effet qu'à l'égard des publications ultérieures au retrait du consentement.*

#### ▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

Les données à caractère personnel collectées, directement auprès de vous par la Ville de Dumbéa, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des inscriptions du concours dessin dans le cadre du 14<sup>ème</sup> festival < Go Manga ! > du 07 mars au 30 mai 2026, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné et est, à ce titre obligatoire, pour votre inscription. À défaut, la commune ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Les données sont à destination de la médiathèque du service cultures et patrimoines de la DVEA de la Ville de Dumbéa, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droits relatifs à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : à « **Ville de DUMBEA - Déléguée à la protection des données – 66 Avenue de la Vallée 98 835 DUMBEA** » ou [dpo@ville-dumbea.nc](mailto:dpo@ville-dumbea.nc). Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : <https://www.ville-dumbea.nc/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/>  
Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_.

**Signature du responsable légal**  
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)